



Niveau d'étude : Master I en Sciences de l'Environnement et Développement Durable

Matière/ ECUE : Economie de l'environnement

Enseignant : M. Dimon E. YAÏ

Durée : 1 h 00

**Devoir de table**

Question à choix multiple	Très Bonne présentation
15 points	2

Question à choix multiple : encrer uniquement la lettre qui convient à la bonne réponse

1. La prise de conscience de l'environnement a été marquée (1 point) :

- a) en 1990
- b) en 1980
- c) en 1972

2. La prise de conscience de l'environnement a été marquée par la conférence de (1 point) :

- a) Rhio en 1992
- b) Stockholm en 1972
- c) Stockholm en 1992

3. L'économie de l'environnement traite des modalités selon lesquelles peuvent être gérés (1 point) :

- a) les rejets, pollutions ou nuisances qu'entraînent les activités économiques
- b) Uniquement les rejets nuisances qu'entraînent les activités économiques
- c) les rejets, pollutions et nuisances qu'entraînent les activités économiques

4. L'économie de l'environnement envisage la relation entre l'économie et l'environnement de façon double (0.5 point)

- a) vrai
- b) faux

5. l'économie des ressources naturelles, elle, s'intéresse à l'extraction des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, ainsi qu'aux incidences des activités socio-économiques sur la reproduction de ces ressources.

- a) vrai (0.5 point)
- b) faux

6. ODD signifie (1 point)

- a) Objectif de Développement Durable
- b) Objectif de Développement Durant un siècle

7. En présence d'externalité, l'allocation des ressources n'est plus optimale au sens de Pareto (1 point)

- a) vrai
- b) faux

8. L'internalisation des externalités c'est (1 point) :

- a) l'intégration des impacts dans les coûts et bénéfices sociaux
- b) le paiement des dommages par le pollueur
- c) le paiement des dommages par le pollué

9. Le paiement des services écosystémiques (1 point) :



- a) permet à ceux qui fournissent des services environnementaux d'être payés pour le faire
  - b) permet de lutter contre la pollution
  - c) permet aux pollueurs de participer à la restructuration de l'environnement
10. l'internalisation peut se faire à travers trois approches (1 point) :
- a) l'approche administrative ; l'approche économique ;
  - b) l'approche administrative ; processus de négociation ou approche privée
  - c) l'approche administrative ; l'approche économique ; processus de négociation ou approche privée
11. Les écotaxes permettent d'inciter à la dépollution par la rétribution des procédés les moins polluants.
- a) Vrai
  - b) Faux
12. Dans un régime communautaire, les droits de propriété sont reconnus par l'État.
- a) Vrai
  - b) Faux
13. En économie de l'environnement les instruments économiques peuvent être :
- a) des lois et normes limitant ou interdisant la dégradation des ressources naturelles et certaines pollutions
  - b) des mesures institutionnelles visant à modifier l'environnement économique du pollueur via des signaux "prix
  - c) des mesures institutionnelles visant à modifier l'environnement économique du pollueur via des signaux par les "quantités
  - d) un plafond maximal d'émission qui ne doit pas être dépassé sous peine de sanctions administratives, pénales ou financières
14. Les deux grandes catégories d'outils utilisés pour lutter contre la pollution sont :
- a) l'approche dure et l'approche souple
  - b) les outils sectoriels et les outils généralistes
  - c) les outils économiques et les outils réglementaires
  - d) les outils pour les pays industrialisés et les outils pour les pays en émergence
15. Un étudiant paresseux est un étudiant vivant dans un environnement sous-développé
- a) Faux
  - b) Vrai
  - c) ça dépend
16. Qui peut établir une politique environnementale ?
- a) Un gouvernement
  - b) Une municipalité
  - c) Une ONG



- d) Une entreprise
- e) Toutes les propositions

17 : Quelle forme peut prendre l'exigence de prise en compte de l'environnement dans un projet de développement ?

- a) Une garantie que le projet ne générera aucune pollution
- b) Un engagement ferme du promoteur de projet de bien faire les choses
- c) Obligation de réaliser une Étude d'impact environnemental du projet
- d) Obligation de faire un don à une ONG environnementale

18. Les effets de la reconnaissance de l'importance du développement durable aux plus hauts niveaux amènent des changements en ce qui concerne :

- a) L'élaboration de politiques environnementales
- b) La participation de la société civile à l'élaboration de politiques environnementales
- c) Le rôle des entreprises dans l'élaboration de politiques environnementales
- d) Toutes ces réponses

**NB : une réponse encadrée puis hachurée, grattée ou surchargée = 0 et consigne non respectée = 0.**

**Bonne composition !**